



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2021-2022 DE L'ASSOCIATION SATTVA YOGA SAILLANS

Sattva Yoga Saillans
20 chemin des 3 Croix, 26340 Saillans

Nombre de membres présent.e.s : 6

- Fenaille Lorraine, 20 chemin des 3 Croix, 26340 Saillans, membre et bénévole
- Mico Joanna, 38 chemin de Loche, Hameau de St-Etienne, 26150 St-Andéol, membre et bénévole
- Bhasin Sara, 7 place de la Daraize, 26340 Saillans, membre et bénévole
- Villain Pascale, 431 chemin de Chabrier, 26360, nouvelle membre
- Cappellin Emmanuel, 38 rue du Bourg, 26340 Saillans, Président
- Noir Sébastien, 7 place de la Daraize, 26340 Saillans, Trésorier

Nombre de membres représenté.e.s : 0



ORDRE DU JOUR

- ◆ Ouverture
- ◆ Approbation du précédent compte rendu d'Assemblée Générale
- ◆ Approbation des comptes de l'exercice 2021-2022
- ◆ Affectation du résultat de l'exercice 2021-2022
- ◆ Fixation du montant de la cotisation 2022-2023
- ◆ Renouvellement des dirigeant.e.s



Le 31 août 2022, à Saillans, les membres de l'association Sattva Yoga Saillans sont réuni.e.s au 20 chemin des 3 Croix, 26340 Saillans, en Assemblée générale ordinaire sur convocation du trésorier datée du 01.07.22.

L'Assemblée est présidée par M. CAPPELLIN, Président de l'association.



La séance est ouverte à 15h30.

OUVERTURE

M. Cappellin ouvre la séance et remercie les membres présent.e.s d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée. Il est assisté d'une secrétaire de séance, Mme Bhasin, membre et bénévole de l'association.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le précédent compte rendu d'Assemblée Générale (04.08.21) est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021-2022

Présenté par Sara BHASIN.

Les comptes annuels définitifs de l'exercice 2021-2022, clos le 31 août 2022, sont:

CHIFFRE D'AFFAIRE	9 194,00 €
AUTRES PRESTATIONS FACTURÉES	2 873,00 €
TOTAL RECETTES	12 067,00 €
CHARGE FIXES ASSOCIATION:	
DONS	5 000,00 €
COMMUNICATION	35,78 €
SITE INTERNET & VISIO	161,55 €
FRAIS BANCAIRE	86,94 €
ASSURANCE ASSO.	106,00 €
FRAIS DEPLACEMENT	2 661,29 €
HÉBERGEMENT & LOC SALLE	1 248,65 €
FORMATION & AUTRE PROF	1 343,72 €
MATÉRIEL	0,00 €
TOTAL CHARGES FIXES	10 643,93 €
RESULTAT ASSOCIATIF	1 423,07 €

Il est inclus dans le résultat associatif 2021-2022, un équivalent de 3'266,13€, correspondant aux 309 heures effectuées par les bénévoles de l'association, valorisées au SMIC horaire de 10,57€.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2021-2022 tels que présentés.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021-2022

L'Assemblée, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2021-2022:

Le poste "réserves" s'élèvera, après répartition du résultat, à la somme de 7'194,43€, soit 1'423,07€ additionnés de la somme de 5'771,36€ déjà en réserve des années précédentes.

L'Assemblée approuve l'affectation du résultat à l'unanimité

FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION 2022-2023

La cotisation pour l'année 2022-2023 sera d'un montant de 10€.

RENOUVELLEMENT DES DIRIGEANT.E.S

Membres sortant.e.s :

- ◆ Cappellin, Emmanuel, Président
- ◆ Noir, Sébastien, Trésorier
- ◆ Nombre de postes à pourvoir : 2

Membres candidat.e.s :

- ◆ Cappellin, Emmanuel, au poste de Président
- ◆ Noir, Sébastien, au poste de Trésorier

Sont élu.e.s :

- ◆ Cappellin, Emmanuel, au poste de Président, à l'unanimité
- ◆ Noir, Sébastien, au poste de Trésorier, à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h38.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Phasin

